

---

*Environnement : quel rôle pour les syndicats de la FNEEQ ?*

---

L'enjeu de la protection de l'environnement et de la biodiversité semble être de plus en plus présent dans le débat public. Lors des dernières élections québécoises, la CAQ, malgré elle, a braqué les projecteurs sur l'intérêt relatif des partis politiques à poser des actions significatives et rapides. [Le Pacte pour la transition](#), lancé en novembre dernier notamment par l'activiste Dominic Champagne, a recueilli plus de 270 000 signatures à ce jour. Il vise à la fois à faire pression sur le gouvernement et à encourager les citoyennes et citoyens du Québec à poser des gestes concrets pour réduire leur production de gaz à effet de serre. Que devrait être le rôle du mouvement syndical, et plus spécifiquement de la FNEEQ, dans cette lutte sociale ?

Les signataires du Pacte pour la transition, comme de plus en plus de spécialistes, d'ONG, de militants et même de représentantes et représentants du monde des affaires, adhèrent à l'idée que nous devons amorcer une transition écologique de l'économie, notamment par une transition énergétique visant à réduire les émissions de GES. Mais dans ce pacte, nous retrouvons une apparente opposition entre actions collectives et gestes individuels. Dans son préambule, le Pacte énonce clairement le rôle de la société civile et affirme que : « la solution passe par la volonté politique ». Nous parlons ici d'action collective. Néanmoins, le Pacte sollicite un engagement individuel à réduire nos émissions de GES. Cet exemple illustre bien la difficulté d'agir pour la cause environnementale. Nous semblons coincés face à l'inaction de nos gouvernements et sentons le besoin de poser des gestes maintenant. En fait, Dominic Champagne utilise le rapport de force des dizaines de milliers de Québécoises et Québécois ayant signé le Pacte pour [faire pression sur le gouvernement Legault](#).

Le monde syndical ne devrait-il pas adopter la même approche et utiliser son rapport de force pour faire pression sur l'État ? Le rôle des syndicats s'inscrit clairement dans la première catégorie de l'action collective et de la représentation des intérêts de nos membres et du bien collectif. La société civile s'organise pour faire pression sur les législateurs et les gouvernements. Il s'agit d'une lutte sociale à laquelle la FNEEQ pourrait participer si elle se mobilisait.

Au Québec par exemple, l'organisme ENvironnement JEUnesse, par ailleurs responsable de la certification Cegep vert, a récemment déposé [une demande d'autorisation en action collective](#) au nom de tous les Canadiennes et Canadiens de 35 ans et moins. Cette ONG allègue que : « ... le gouvernement du Canada brime les droits fondamentaux d'une génération. Il contrevient aux droits des jeunes d'une part parce que sa cible de réduction de gaz à effet de serre n'est pas suffisamment ambitieuse pour éviter des changements climatiques dangereux, et d'autre part, parce que ses actions ne permettent pas l'atteinte de cette cible pourtant déjà insuffisante. » Des poursuites similaires ont lieu actuellement dans [plusieurs pays](#). Aux Pays-Bas, les tribunaux

ont même rendu une décision forçant le gouvernement à atteindre des cibles précises de réduction de GES. Comme pour d'autres causes, nous voyons donc que la société civile se mobilise pour forcer l'État à adopter des mesures législatives pour favoriser le bien public.

Ainsi, s'il existe désormais une reconnaissance partagée des grands principes devant guider les actions en environnement, il reste à trouver les moyens de les transformer en gestes concrets et structurels. Il ne faut plus dire que nous sommes en faveur d'une transition énergétique juste, mais la faire en adoptant des lois contraignantes avec des effets mesurables. Le mouvement syndical peut contribuer à transformer les grands principes en actions concrètes et collectives. En tant qu'organisation syndicale représentant près de 34 000 membres, comment la FNEEQ peut-elle contribuer à ce mouvement social? Comment, dans nos secteurs d'activité, peut-on passer des principes aux actes?

Des organisations syndicales, dont la CSN, se sont prononcées clairement en faveur d'une transition énergétique. LA CSN a d'ailleurs inclus cette notion dans sa [Charte de l'environnement pour des travailleuses et des travailleurs soucieux d'un environnement sain et d'une transition énergétique juste](#) adoptée en juin 2018. Dans sa présentation de la Charte, la CSN affirme que : «La Charte guidera la CSN dans ses prises de position en matière d'environnement, de développement durable, de transition énergétique juste, mais aussi plus largement lorsqu'elle se prononcera sur des enjeux de développement social, d'emploi et même de négociation» (Voir la [présentation](#) de la Charte de l'environnement). Nous voyons ici une ouverture à intégrer les enjeux environnementaux aux négociations de nos conventions collectives. La campagne exigeant un désinvestissement du secteur des énergies fossiles de la part de la Caisse de dépôt et placements du Québec n'est qu'un exemple de forme que peut prendre des revendications environnementales dans le cadre d'une négociation collective.

Mais est-ce le rôle de la FNEEQ de s'engager dans cette lutte?

Les mouvements syndicaux ont des responsabilités à différents niveaux face aux enjeux de protection de l'environnement. Ils doivent bien sûr représenter et défendre leurs membres face aux bouleversements du monde du travail, comme la planification de la transition énergétique par exemple. Toutefois, la protection de l'environnement, au sens large et incluant les enjeux de biodiversité, de changements climatiques et de santé publique, constitue une lutte sociale et s'inscrit parfaitement dans l'historique des combats du [deuxième front](#) menés par la CSN.

La prochaine étape est de transformer notre prise de conscience et nos valeurs en actions concrètes à grande échelle. Nous devons inviter nos membres à réfléchir sur la façon dont nous utiliserons le rapport de force syndical pour mener ce combat et faire des gains significatifs. Peut-on faire de l'environnement une priorité dans les revendications syndicales? Le deuxième front de la CSN doit-il inclure la cause environnementale? Et pourquoi pas des clauses à portée environnementale lors de la prochaine ronde de négociation collective du secteur public ou au renouvellement des conventions collectives des secteurs privé et universitaire?